

## **L'action des forces de sécurité de la Loire dans le cadre de l'État d'Urgence**

### **La mobilisation**

Dès la déclaration de l'état d'urgence, le préfet de la Loire a réuni deux fois par jour un état major départemental de sécurité regroupant l'ensemble des représentants des services de sécurité (police, gendarmerie, délégation militaire départementale, police judiciaire, renseignement, sécurité intérieure) en liaison étroite avec l'autorité judiciaire. Par ailleurs, les effectifs de l'ensemble des services de l'État concernés ont été pleinement mobilisés.

Ainsi et immédiatement, le plan de rappel des fonctionnaires placés en repos ou en congés non prévues au plan prévisionnel, a été mis en œuvre.

Pour la direction départementale de la sécurité publique, ces rappels ont permis d'atteindre rapidement et continuellement 80 % de la totalité des effectifs. La plupart des fonctionnaires et chefs d'unités se sont signalés d'eux-mêmes à leur hiérarchie afin de regagner leurs services. Cette mobilisation se traduit sur la période du 13 novembre au 31 décembre par plus de 10 000 heures/fonctionnaires (10 677 h/f) consacrées aux missions « vigipirate ».

Pour le groupement de gendarmerie départemental, entre 300 et 350 militaires sont disponibles par jour contre 250 et 300 en situation normale. 5500 patrouilles pour environ 15 000 heures/gendarmes ont été consacrées à l'état d'urgence.

Pour l'ensemble des forces de l'ordre, les formations et festivités ont été annulées, exceptées celles visant la qualification des personnels, et notamment les habilitations particulières à certaines armes.

Un rappel sur les consignes de sécurité et notamment le port des équipements de sécurité a été fait aux effectifs. Les personnels travaillant à l'intérieur des locaux de police sont porteurs de leurs armes de service.

Conformément aux instructions nationales les fonctionnaires ont été informés de leur possibilité de conserver leurs armes alors qu'ils ne sont pas en service, sous réserve d'une demande auprès de leur hiérarchie.

### **Les missions**

Les missions de surveillance déjà mises en place au lendemain des attentats du 7 janvier 2015 ont été maintenues et intensifiées, qu'il s'agisse des 17 militaires mis à disposition du préfet de la Loire dans le cadre de l'opération Sentinelle, ou des effectifs de police et de gendarmerie. Ces missions concernent notamment : les lieux de culte (catholiques, musulman, synagogues), les bâtiments publics, les sièges des organes de presse, les centres commerciaux, les grandes manifestations sportives et grands rassemblements, les gares SNCF et transports collectifs.

À partir du 13 novembre et en mesure immédiate, l'action s'est portée en plus à travers des contrôles visibles sur les grands axes routiers et les gares SNCF. Les gendarmes ont consacré plus de 5000 heures dont 700 de nuit à des opérations de contrôle au péage de Veauchette avec près de 800 militaires engagés. Sur le site de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon, pour chaque vol vers l'étranger, des opérations de contrôle des personnes et des véhicules sur les parkings sont menées (10 militaires sont mobilisés pour chaque vol).

À l'occasion des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre, de nombreux effectifs ont été rappelés et mis à contribution pour que l'ensemble des bureaux de vote fasse l'objet d'une surveillance.

Dans le cadre des grands rassemblements, près d'une centaine de fonctionnaires a été mobilisée sur les communes de Saint-Étienne et de Roanne dans le cadre du Téléthon.

Des mesures ont été prises, en lien avec les responsables locaux du culte catholique, afin qu'une surveillance accrue soit exercée pour les messes de Noël.

En lien avec les chefs d'établissements, une liste de collèges et de lycées du département nécessitant une surveillance particulière a été déterminée. Cette surveillance s'exerce, depuis la rentrée de janvier 2016, par passages réguliers à l'occasion des mouvements d'élèves.

### **Mesures administratives**

49 perquisitions administratives ont été ordonnées par le préfet de la Loire

2 assignations à résidence ont été prononcées par le ministre de l'intérieur à l'encontre de deux ligériens.